

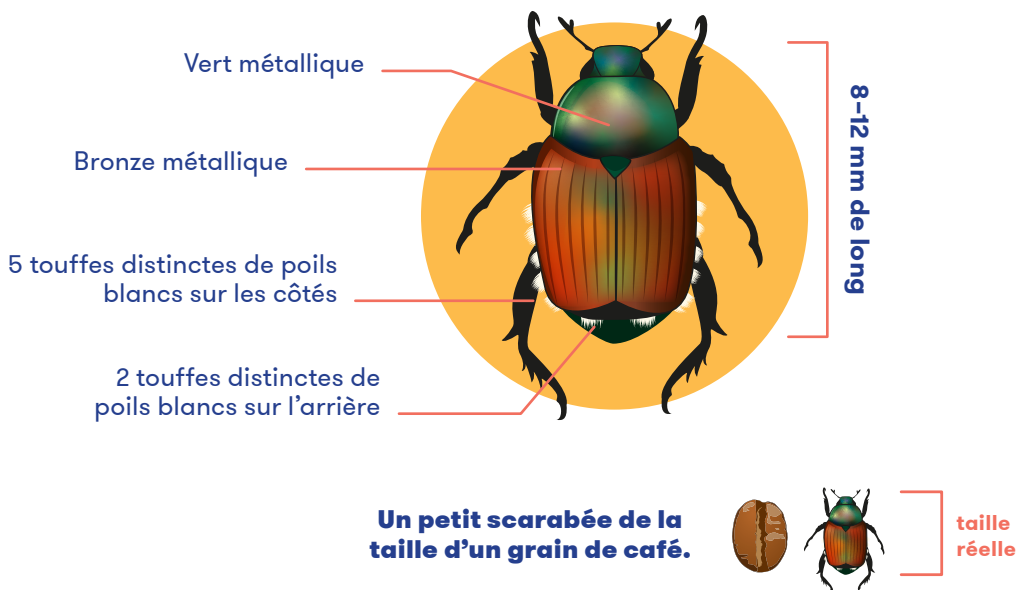


Le Scarabée japonais

Popillia japonica

Sans danger pour la santé, le Scarabée japonais est un insecte invasif (dit « de quarantaine ») particulièrement problématique : il cause des **dégâts considérables** aux cultures, jardins, arbres et à la végétation en général. Détecté au Tessin en 2017 et à Genève en 2025, il se répand rapidement en Suisse.

Reconnaître et signaler le Scarabée japonais



Quelle est la situation à Genève ?

L'Etat de Genève surveille activement cette espèce grâce à un réseau de pièges dédiés. Un premier foyer de Scarabée japonais a ainsi pu être découvert durant l'été 2025, avec des mesures locales immédiates pour limiter sa propagation. Une vigilance accrue s'impose et tout soupçon de présence de cette espèce doit être signalé aux autorités cantonales.

Vous pensez avoir reconnu un Scarabée japonais ?

Son signalement est obligatoire

- 1) Tentez de capturer l'insecte (il est inoffensif) en le conservant dans un récipient bien fermé.
- 2) Comparez l'insecte à la description: si les détails correspondent, prenez une photo.
- 3) Transmettez rapidement le cas aux autorités avec le lieu exact de la découverte, en scannant ce code :



Ne relâchez pas le scarabée avant d'avoir obtenu une réponse.

Ne pas le confondre avec d'autres coléoptères



Hanneton horticole

Poils diffus



Scarabée japonais

Bicolore vert et bronze
Touffes distinctes de poils blancs



Cétoine dorée

Vert métallique, taille
d'une olive (1.5 cm ou plus)

taille réelle

Dégâts de ce scarabée durant l'été: feuillage dévoré (aspect dentelle), attaque des fruits et fleurs



Dégâts dûs aux larves en automne et au printemps: mort des pelouses, gazons et prairies dévorés aux racines.

Classé comme organisme de quarantaine prioritaire =
Toute observation de Scarabée japonais doit obligatoirement être annoncée

Toutes les informations sur
le Scarabée japonais et ses dégâts sur
www.ge.ch/c/scarabeejaponais



Vous voyagez ou importez des produits ?

Soyez vigilant car le Scarabée japonais est souvent répandu sur de longues distances via les transports de marchandises et les déplacements motorisés.